

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON**  
**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

---



Monsieur le Préfet  
DREAL PAYL – UIDAM  
Contact : Mme SIEFRIDT Nathalie

**Déposé sur le guichet unique numérique de  
l'environnement**

OR/RT 2022-195  
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE  
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 20 JUIL 2022

**Objet : Avis sur dossier ICPE Ecopôle SEDA à Chenillé-Champteussé – 2<sup>e</sup> version juin 2022**

Monsieur le Préfet,

Par courrier électronique du 27 juin 2022, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau avait été consultée en début d'année sur ce dossier.

Le bureau avait constaté que l'activité est entièrement située sur le bassin versant de la Mayenne.

Il convient donc de se rapprocher de l'avis remis par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Mayenne.

J'espère avoir répondu à vos attentes et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL,  
Président de la C.L.E.  
*Pour le Président, le Vice-président en charge  
des avis sur dossiers,*  
M. Olivier ROUSSEZ

